

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DATE : Mercredi 3 septembre 2025

HEURE : 8 h 00

LIEU : Salle du conseil, bureaux de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet

Lisette Maillé, préfète suppléante, Austin

Marie Boivin, Canton d’Orford

Marcella Davis Gerrish, North Hatley

Nathalie Pelletier, Magog

Jody Stone, Stanstead

Également présents : Dominick Faucher, greffier-trésorier

Chantal Théberge, adjointe à la direction

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture et présences
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal du 6 août 2025
4.	Affaires découlant du procès-verbal du 6 août 2025
5.	ÉVALUATION
	5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles
	5.2Traitement des dossiers des milieux humides- rémunération additionnelle
6.	AMÉNAGEMENT
	6.1 Rapport d’activités
	6.2 Avis de conformité 6.2.1 - Austin • règl. 25-547 6.2.2 - Canton de Hatley • règl. 2025-11 6.2.3 - Canton d’Orford • règl. 951-13 6.2.4 - Canton de Potton • règl. 2001-291-BQ 6.2.5 - Magog • règl. 3490-2025 • règl. 3496-2025 6.2.6 - North Hatley • règl. 2025-771
	6.3 Vivre en Ville –Projet estrien d’accompagnement en lien avec les milieux humides
7.	DÉVELOPPEMENT DURABLE
	7.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
	7.1.1 Rapport d’activités
	7.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE
	7.2.1 Rapport d’activités

8.	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	8.1 SÉCURITÉ INCENDIE
	8.1.1 Rapport d'activités
	8.2 PROTECTION POLICIÈRE – SQ
	8.2.1 Rapport d'activités
9.	ADMINISTRATION
	9.1 Compte à payer
	9.2 Changement enseignes de la MRC
	9.3 Accueil des nouveaux élus
	9.4 Représentation- Hameau des cultures
	9.5 Correspondance
	9.6 Ateliers de travail a) Fiducie 12h00- 13h30 b) Planification stratégique 13h30- 15h00
	9.7 Divers
10.	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL
	10.1 VOLETS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE
	10.1.1 Rapport d'activités
	10.1.2 Recommandation du CIC
	10.1.3 Lettre d'appui - Auberge de jeunesse
	10.1.4 Lettre d'appui- Carnet Plein air
	10.1.5 Lettre d'appui – Maison Merry
	10.2 DOSSIERS FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
	10.2.1 Rapport d'activités
	10.3 DOSSIERS CULTURELS
	10.3.1 Rapport d'activités
	10.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
	10.4.1 Rapport d'activités
11.	AFFAIRES NOUVELLES
12	HUIS CLOS
13.	LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif, puis il procède à l'appel des présences. Il est 8h20.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

310-25 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

6.	AMÉNAGEMENT
	6.2. Avis de conformité 6.2.1 – Austin: règl. 25-548

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AOÛT 2025

311-25 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE ET RÉSOLU

Que le procès-verbal de la séance du 6 août 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AOÛT 2025

Dominick Faucher revient sur l’avis d’infraction dans la municipalité de Stukely-Sud au RCI 16-21 concernant les travaux dans les pentes fortes et très fortes, ainsi que le RCI 18-24 encadrant les travaux dans les milieux humides. En ce qui a trait à ce dernier règlement, il est question de l’aménagement d’une allée de circulation et d’un fossé de drainage dans un milieu humide non priorisé. Ce volet a été mis en suspend, car le ministère de l’Environnement s’est intégré au dossier et pourra faire les suivis au niveau de la sanction à appliquer.

En deuxième lieu, Dominick Faucher apporte des faits nouveaux quant aux travaux du futur monte-personne. Il mentionne que les plans finaux ne sont toujours pas terminés, mais la MRC devrait les recevoir la semaine prochaine. Les dessins techniques ont dû être revus afin de recalculer la hauteur des poutres. La Firme Côté Jean et Associés a fait une offre de services de 2100\$, mais il se pourrait qu’un autre 2000\$ soit nécessaire.

312-25 CONSIDÉRANT QUE les plans et devis doivent être revus pour rehausser la toiture de l’ascenseur sur la structure existante suivant la sélection d’un nouvel ascenseur;

CONSIDÉRANT qu’un mandat est nécessaire à Côté Jean et Associés pour revalider les charges appliquées sur le toit suite à ce rehaussement;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH ET RÉSOLU

D’autoriser l’engagement de frais supplémentaires à la firme Côté Jean et Associés jusqu’à concurrence de 4500,00\$.

ADOPTÉ

ÉVALUATION

5.1 RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR

Rien de particulier n’est soulevé.

5.2 TRAITEMENT DES DOSSIERS DES MILIEUX HUMIDES – RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

Monsieur Faucher informe que la firme d’évaluation Jean-Pierre Cadrin intégrera la révision des valeurs foncières suivant l’entrée en vigueur du RCI sur les milieux humides lors de la mise à jour des rôles fonciers plutôt qu’une modification spécifique à cet effet.

AMÉNAGEMENT

6.1 RAPPORT D’ACTIVITÉS

L'aménagiste Philippe Vermette mentionne que la révision du schéma se poursuit et que le comité d'aménagement se réunira aujourd'hui en après-midi. Il sera notamment question des nouvelles obligations relatives aux orientations gouvernementales, ainsi que de la validation du contenu facultatif.

Également, le MAMH maintient son offre pour venir présenter les orientations gouvernementales aux élus à la fin de l'automne ou cet hiver.

Relativement à la poursuite dont fait face la MRC en lien avec la gestion d'un cours d'eau, les assureurs prendront en charge 30 % des frais juridiques puisque certains éléments ne sont pas couverts par les assurances. Cela inclut notamment les dommages punitifs, le cas échéant, s'élevant à 50 000 \$.

6.2 AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL

6.2.1 Austin

Règlement 25-547

313-25 **CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 25-547 de la municipalité d'Austin modifiant le règlement de zonage portant le numéro 16-430;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 25-547 de la municipalité d'Austin puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 25-548

314-25 **CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 25-548 de la municipalité d'Austin modifiant le règlement de lotissement portant le numéro 16-431;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 25-548 de la municipalité d'Austin puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

6.2.2 Canton de Hatley

Règlement 2025-11

315-25 **CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2025-11 de la municipalité du Canton de Hatley modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2024-06;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2025-11 de la municipalité du Canton de Hatley puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

6.2.3 Canton d'Orford

Règlement 951-13

316-25 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 951-13 de la municipalité du Canton d'Orford modifiant le règlement de zonage et lotissement portant le numéro 951;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 951-13 de la municipalité du Canton d'Orford puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

6.2.4 Canton de Potton

Règlement 2001-291-BQ

317-25 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2001-291-BQ de la municipalité du Canton de Potton modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2001-291;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2001-291-BQ de la municipalité du Canton de Potton puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

6.2.5 Magog

Règlement 3490-2025

318-25 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 3490-2025 de la Ville de Magog modifiant le règlement sur les permis et certificats portant le numéro 3469-2024;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 3490-25 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 3496-2025

319-25 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 3496-2025 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 3462-2024;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 3496-2025 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

6.2.6 North Hatley

Règlement 2025-771

320-25 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2025-771 de la municipalité de North Hatley modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2001-432;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2025-771 de la municipalité de North Hatley puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

**6.3 VIVRE EN VILLE – PROJET ESTRIEN D'ACCOMPAGNEMENT EN LIEN AVEC LES
MILIEUX HUMIDES**

321-25 CONSIDÉRANT QUE les MRC de l'Estrie souhaitent obtenir une analyse externe des outils d'aménagement du territoire pour encadrer l'utilisation durable des milieux humides;

CONSIDÉRANT QUE Vivre en Ville bénéficie d'une aide financière du MELCCFP pour réaliser le projet *L'utilisation durable des milieux humides et hydriques sous la loupe de l'aménagement du territoire*;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'accompagnement a été déposée par Vivre en Ville dans le cadre du projet ci-dessus mentionné et que le contenu fait consensus entre les MRC de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de 20 000 \$ demandée pour participer au projet sera divisée également entre chaque MRC participante, ce qui représente un montant de 2 222,22 \$ pour la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à la révision du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'à la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

D'accepter l'offre d'accompagnement de Vivre en Ville datée du 28 juillet 2025 pour le projet *Favoriser l'utilisation durable des milieux humides à travers les outils d'aménagement du territoire* d'un montant de 2 222,22 \$ plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget en aménagement.

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

7.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

7.1.1 Rapport d'activités

La directrice des services professionnels Mélanie Desautels vient présenter le rapport d'activités. Pour le plan climat, elle mentionne qu'une vingtaine de participants de diverses municipalités se sont inscrits à la rencontre qui se tiendra le 4 septembre. La rencontre a pour objectif d'outiller lesdites municipalités afin qu'elles comprennent davantage leur bilan GES (gaz à effet de serre), et d'initier la réflexion sur les actions à poser au niveau municipal afin de réduire l'émission de GES. La présentation de l'état d'avancement du plan climat initialement prévue en septembre est reportée à un prochain conseil.

En environnement, la directrice confirme que la campagne d'échantillonnage est complétée. Le protocole d'échantillonnage n'a pu être entièrement respecté considérant les faibles précipitations de cet été, ce qui aura une incidence sur l'interprétation des résultats. L'appel d'offres pour les équipements des stations de lavage est lancé. La date limite pour le dépôt des soumissions est le 26 septembre 2025. Il a également été convenu avec la permanence de ne pas faire de commande d'arbustes pour cet automne.

Au niveau de la gestion des matières résiduelles (GMR), plusieurs éléments de la reddition de compte avec Éco Entreprises Québec sont en cours d'analyse en ce qui concerne le rachat des bacs roulants. Ce qui résulte en un retard pour le versement du premier trimestre. Mélanie Desautels mentionne que les documents du second trimestre ont été transmis.

7.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE

7.2.1 Rapport d'activités

Il y a peu d'éléments nouveaux à la suite de la présentation du rapport d'activités au conseil du mois d'août. Mélanie Desautels mentionne qu'il y a des enjeux de signalisation pour La Montagnarde (secteur Orford). Un membre de la permanence accompagne la municipalité afin d'améliorer la signalisation. De plus, les activités de la patrouille à vélo se poursuivent et six (6) patrouilleurs ont participé au « Rendez-vous des patrouilleurs » qui s'est déroulé à Alma.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 SÉCURITÉ INCENDIE

8.1.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est soulevé.

8.2 PROTECTION POLICIÈRE – SQ

8.2.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est soulevé.

ADMINISTRATION

9.1 COMPTES À PAYER

Les membres du comité reçoivent un état des revenus et dépenses pour la période du 25 juillet au 26 août 2025.

322-25 **CONSIDÉRANT QUE** le comité prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 398 133,61\$ comme ici au long reproduit ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 398 133,61\$ et d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses.

ADOPTÉ

9.2 CHANGEMENT ENSEIGNE DE LA MRC

Dominick Faucher présente aux membres du comité les nouvelles enseignes extérieures de la MRC. L'offre de services de la firme Publiforme inc. au montant de 1 868,05 \$ plus taxes applicables a été acceptée. Le graphisme sur les affiches existantes sera modifié avec le nouveau logo de la MRC. Dominick Faucher propose également de renommer les diverses salles de la MRC à l'effigie des monts et lacs du territoire, ce que le comité approuve.

9.3 ACCUEIL DES NOUVEAUX ÉLUS

Dominick Faucher propose une feuille de route à la suite de la prochaine élection municipale. Il a convié les élus en poste et invitera les nouveaux élus à une rencontre spéciale du conseil le 19 novembre prochain afin de proposer diverses rencontres telles que : rencontre officielle afin de présenter rapidement les dossiers de la MRC et en profiter pour présenter les membres de l'équipe, organiser un lac-à-l'épaule d'intégration, etc.

9.4 REPRÉSENTATION – HAMEAU DES CULTURES

À la suite de la lettre d'invitation reçue de la Dre Paule Royer, directrice générale de l'organisme Le Hameau des cultures, qui offre un centre de jour en activité cinq jours par semaine, pour des gens atteints de troubles cognitifs de tout genre et qui organise une soirée-bénéfice le 2 octobre prochain, deux billets au coût de 150,00 \$ chacun ont été achetés par la MRC afin de soutenir cette cause. Le préfet Jacques Demers ainsi que Nathalie Pelletier, mairesse de la Ville de Magog ont confirmé leur présence à cet événement.

9.5 CORRESPONDANCE

Demande d'appui

N/A

Résolutions

N/A

Divers

Lettre MAMMH – Rapport financier

9.6 ATELIERS DE TRAVAIL

Les membres conviennent d’organiser l’atelier de travail suivant avant le prochain conseil :

- a) Fiducie 12h00- 13h30
- b) Planification stratégique 13h30- 15h00

9.7 DIVERS

N/A

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

10.1 VOLETS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

10.1.1 Rapport d’activités

N/A

10.1.2 Recommandation du CIC / Entérinement

FONDS LOCAL D’INVESTISSEMENT & FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ FLI-FLS / CIC-163

323-25 CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d’investissement commun ont procédé à l’analyse du dossier CIC-163 et recommandent le financement du projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d’investissement commun recommandent que le financement soit partagé entre le FLI et le FLS;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

D’entériner la recommandation du CIC concernant le dossier CIC-163 et d’octroyer un prêt au montant de QUINZE MILLE DOLLARS (15 000,00 \$) dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS) selon les conditions et modalités prévues au sommaire d’analyse;

D’entériner la recommandation du CIC concernant le dossier CIC-163 et d’octroyer un prêt au montant de QUINZE MILLE DOLLARS (15 000,00 \$) dans le cadre du Fonds local d’investissement (FLI), selon les conditions et modalités prévues au sommaire d’analyse.

ADOPTÉ

10.1.3 Lettre d’appui – Auberge de jeunesse

La MRC de Memphrémagog réitère son appui à la mission de l’Auberge jeunesse Magog-Orford et espère que les démarches en cours permettront d’assurer la pérennité de sa présence au sein de la communauté. Par ailleurs, en tant que bailleur de fonds, la MRC de Memphrémagog a déjà contribué à consolider un réseau de créanciers crédibles autour du projet de l’Auberge et demeure disposée à analyser toute demande de financement visant à compléter les besoins liés à sa mise en œuvre.

10.1.4 Lettre d'appui – Carnet Plein Air

La MRC de Memphrémagog a exprimé son appui à la demande de financement soumise par Carnet Plein Air au MIFI dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités pour la réalisation du projet *Plein Air Ensemble*.

Ce projet triennal (2026-2028), déployé sur l'ensemble du territoire estrien, propose une série d'activités de plein air thématiques comme des sorties familiales en nature, des repas partagés, des espaces d'échange culturel et la réalisation de projets collectifs.

10.1.5 Lettre d'appui – Maison Merry

Le conseil d'administration de la MRC de Memphrémagog a exprimé son appui à la Maison Merry dans la réalisation de son projet d'exposition dont l'inauguration est prévue en juin 2026.

La Maison Merry est reconnue pour la qualité de ses projets culturels et sa capacité à rassembler les communautés autour d'un récit collectif porteur. Également, la MRC de Memphrémagog apportera son soutien officiel à la Maison Merry dans le cadre de sa demande de financement auprès du Gouvernement du Québec.

10.2 FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR)

10.2.1 Rapport d'activités

N/A

10.3 DOSSIERS CULTURELS

10.3.1 Rapport d'activités

La directrice du développement économique Marianne Auclair mentionne que le comité FRR se réunira la semaine prochaine.

10.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

10.4.1 Rapport d'activités

N/A

AFFAIRES NOUVELLES

HUIS CLOS

12.1 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

LEVÉE DE LA SÉANCE

Marie Boivin propose la levée de la session. Il est 12h00.

Greffier-trésorier

Préfet